



**OBJET RENFORCEMENT DE L'EQUIPE DU PERISCOLAIRE
CREATION D'UN POSTE**

Réf. 2016-36 - feuillet 1/3

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016
A 20H00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Maire :

Présents : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Thierry DUFOUR, Jean-Philippe TAVARES, Eric PIERRE, Dominique BOUVET, Laurence NIQUET, Bénédicte VIVIANT,

Absents : Christelle COMBET, François FOSSOUX, Yoan MAZZA

Secrétaire de séance : Dominique BOUVET

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 10

Rapporteur Marie-Noëlle MINARD

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget communal;

Vu la délibération 2015-13 du 27 janvier 2015 fixant le tableau des effectifs de la Commune;

Considérant la nécessité de créer un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe afin d'assurer les missions d'accompagnement du service de cantine scolaire et d'entretien des bâtiments communaux.

Il est proposé au conseil municipal :

-de décider de la création, à compter du 1^{er} octobre 2016, d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 17,5/35^{ème} d'un temps plein, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,

-de se réserver la possibilité de recruter un non-titulaire dans le cadre de l'article 3 et de l'article 3-3 de la loi n°84-53 susvisée,

-en cas de recrutement d'un non titulaire, de fixer la rémunération sur le 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, correspondant à l'IB 340, IM 321.

-de s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget,



OBJET RENFORCEMENT DE L'EQUIPE DU PERISCOLAIRE
CREATION D'UN POSTE

Réf. 2016-36 -feuille 2/3

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016
A 20H00

- d'autoriser M le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier ,
- de constater que le nouveau tableau des emplois s'établit comme suit :

Postes	Effectifs	Répartition
rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	Temps complet
Agents techniques 2 ^{ème} classe	3.87 équivalents temps plein	Dont : 1 à 100.00 % 1 à 74.23% 1 à 71.90 % 1 à 50.40 % 1 à 40.80 % 1 à 49.50%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'adopter cette délibération.

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers présents

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant



OBJET RENFORCEMENT DE L'EQUIPE DU PERISCOLAIRE
CREATION D'UN POSTE

Réf. 2016-36 - feuillet 3/3

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
Christophe GUITTON		
Daniel AUDIBERT		
Chantal MACQUET		
Marie-Noëlle MINARD		
Christelle COMBET		
Eric PIERRE		
Dominique BOUVET		
Thierry DUFOUR		
Jean-Philippe TAVARES		
Laurence NIQUET		
Yoan MAZZA		
Bénédicte VIVIAN		
François FOSSOUX		

Date de convocation : 22/09/2016

Fait et délibéré le jour, mois
Et an que dessus, le 27/09/2016
Pour extrait conforme

Date d'affichage : 28/09/2016

A Nonglard, le 27/09/2016
Le Maire,
Christophe GUITTON

Acte télétransmis en Préfecture le 28/09/2016